

(1)

( N° 318 )

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 1920

Budget général des Recettes et des Dépenses pour l'exercice 1920 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

(4<sup>e</sup> SÉRIE)

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> juin 1920.

*A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants,  
au Palais de la Nation.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser une nouvelle série d'amendements au projet de Budget général pour l'exercice 1920.

Ensuite de ces amendements, les prévisions des dépenses augmentent :

Au tableau	III,	Ministère de la Justice, de . . . . . fr.	438,000	»
Id.	VI,	id. des Sciences et des Arts, de . . . . .	24,000	»
Id.	VIII,	id. des Travaux publics, de . . . . .	6,000,000	»
		ENSEMBLE . . . fr.	6,489,000	»

Agrérez, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Ministre des Finances,*  
LÉON DELACROIX.

---

(1) Budget, n° 56.  
Rapport, n° 192.  
Amendements, n° 282, 286, 296, 297, 298, 301 et 311.

## TABLEAU III.

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

## Première section. — Dépenses ordinaires.

## CHAPITRE VI.

## Publications officielles. — Commissions et Jurys.

ART. 23. — Impression du « Recueil des lois », du « Moniteur », des « Annales parlementaires », des « Comptes rendus des séances des Chambres et travaux accessoires » (y compris une somme de 435,000 francs en charge temporaire). . . fr. 2,435,000 »

## TABEL III.

## MINISTERIE VAN JUSTITIE.

## Eerste sectie. — Gewone uitgaven

## HOOFDSTUK VI.

## Officieele uitgaven. — Commissiën en Jury's.

ART. 23. — Drukken van de « Verzameling der wetten », van den « Moniteur », van de « Annales parlementaires », van de « Beknopte Verslagen der handelingen van de Kamers en bijkomende werken » (inbegrepen eene som van 435,000 frank als tijdelijke last). . . . fr. 2,435,000 »

Le crédit primitif de 835,000 francs a été porté à 2,000,000 de francs par amendement (voir document de la Chambre des Représentants, n° 266).

La nouvelle augmentation de 435,000 francs sollicitée en charge temporaire, est destinée à permettre de faire, dans des conditions avantageuses, l'acquisition de deux machines rotatives à imprimer, en remplacement de deux presses mécaniques en usage dans les ateliers du *Moniteur* depuis près de quarante ans.

Tout retard dans l'acquisition pourrait avoir les conséquences les plus fâcheuses, car si un accident venait à se produire à l'une des presses, les travaux du *Moniteur* seraient compromis.

## TABLEAU VI.

—  
**MINISTÈRE DES SCIENCES  
 ET DES ARTS.**  
 —

**Première section. — Dépenses  
 ordinaires.**  
 —

## CHAPITRE III.

Sciences et Lettres.

ART. 10<sup>bis</sup> (nouveau). — *Subside au  
 service des bibliothèques circulantes . . .*  
*. . . . . fr. 24,000 »*

## TABEL VI.

—  
**MINISTERIE VAN  
 WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN.**  
 —

**Eerste sectie. — Gewone  
 uitgaven.**  
 —

## HOOFDSTUK III.

Wetenschappen en Letteren.

ART. 10<sup>bis</sup> (nieuw). — *Toelage aan  
 de rijzende boekerijen . fr. 24,000 »*

Indépendamment de la section des bibliothèques populaires, il existe un service de bibliothèques circulantes. Ce service a été organisé pendant la guerre avec l'appui du Comité National de Secours et d'Alimentation. Plus de 1,200 bibliothèques ont été créées. Il est hautement désirable qu'elles soient maintenues à raison des services qu'elles rendent aux populations. Il y a lieu en conséquence de continuer à cet organisme l'allocation d'un subside annuel de 24,000 francs.

---

## TABLEAU VIII.

—  
**MINISTÈRE  
 DES TRAVAUX PUBLICS.**  
 —

—  
**Première section. — Dépenses  
 ordinaires.**  
 —

## CHAPITRE II.

Administration des Ponts et Chaussées  
 dans les provinces.

Routes.

ART. 11. — Routes : entretien, amé-  
 lioration, redressement. Plantation des  
 routes, etc. . . . fr. 36,000,000 »

## TABEL VIII.

—  
**MINISTERIE  
 VAN OPENBARE WERKEN.**  
 —

—  
**Eerste sectie. — Gewone uitgaven.**  
 —

## HOOFDSTUK II.

Beheer van Bruggen en Wegen  
 in de provincies.

Wegen.

ART. 11. — Wegen : onderhoud,  
 verbetering, herstel. Bepanting der  
 wegen, enz. . . . fr. 36,000,000 »

Le crédit de 20,000,000 de francs figurant au projet de budget a été aug-  
 menté de 10,000,000 de francs. (Voir document de la Chambre des Représen-  
 tants, n° 266.)

La nouvelle augmentation de 6,000,000 de francs se justifie par la nécessité  
 d'assurer l'entretien normal des routes de l'État.

(1)

OBSERVATIONS  
DE  
LA COUR DES COMPTES  
SOUMISES A LA LÉGISLATURE

(11)